



**FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET  
JEU PROVENÇAL**  
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
**LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES**  
**COMMISSION TERRITORIALE RHÔNE ALPES**



**COMITE DEPARTEMENTAL DE SAVOIE**

540 rue de Belledonne 73800 Francin

cd73@francepetanque.com



**Procès-verbal de la Réunion des Présidents,  
Francin, Salle de la Mairie, 17 février 2019**

**CD73 : Présents** : Bonnevie Léopold, Cantiget Cyntia, Dal Molin Claude, Di Martino Carmelo, Gaillardou Valentine, Griot Didier, Pillet Michel, Rubel Geneviève, Tramoy Frédéric.

Secrétaire de séance : Boissonnet Noëlle

**Absents excusés** : Jeannolin Jean Pierre, Président, Bajollet Véronique, Secrétaire Générale, Dominique Landraing

**Absent** : Bâton Guy

Tous les Clubs sont présents sauf la Pétanque Uginoise qui a donné représentation à la Pétanque Albertvilloise.

Après avoir salué l'Assemblée et excusé le Président Jeannolin et notre Secrétaire Générale de leur absence, le Vice-Président Léopold Bonnevie passe à l'ordre du jour.

1. **Pour donner suite à la modification de la date du CRC Jeunes** qui se jouera les 21 & 22 septembre : Léopold Bonnevie nous propose : pas de modification de la date du Qualificatif au Mini Bol d'Or le dimanche 8 septembre. MAIS, en tenant compte de la demande du Pétanque Club Rochettois, les CDC se joueront le lundi 22 avril sur la journée et le samedi 21 septembre sur la demi-journée. La journée du 30 juin ne change pas. Pas de changement non plus pour les manifestations prévues les 28 & 29 septembre.
2. **Augmentation de la licence de 2€ en 2021** : Carmel Di Martino nous explique que la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal augmentera de 2€ les licences pour payer la construction d'un complexe fédéral (siège, lieu de formations, ...) exigence du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
3. **Augmentation des indemnités de déplacement de 0,30€ à 0,50€**. Frédéric Tramoy nous informe que ces indemnités n'ont pas changé depuis 17 ans. Nous attendrons les accords de la Fédération, probablement l'an prochain, pour l'inscrire au budget prévisionnel.

4. Frédéric Tramoy nous rappelle l'obligation de formation des dirigeants, des jeunes, des arbitres, exigée par la FFPJP « pour aller tous dans le même sens » et non pas faire chacun dans son coin selon sa fantaisie.
  
5. **Réflexion sur l'obligation d'un arbitre par club.** Frédéric Tramoy, responsable de l'arbitrage : en Savoie, à ce jour, nous avons 3 nouveaux arbitres qui ont réussi leur examen écrit et que nous verrons en formation pratique sur nos terrains. De plus, selon le CR de la réunion de la FFPJP des 9 & 10 février 2019, il sera exigé : en 2020 : 1 arbitre par club à partir de 51 licenciés, 2 arbitres par club à partir de 151 licenciés ; en 2021 : obligatoirement 1 arbitre pour pouvoir participer aux CDC ; en 2024 : un arbitre par club obligatoire, toujours sur préconisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Frédéric Tramoy se mets à disposition des clubs pour former informer, en commençant par les écoles de pétanque où il se rendra avec Cyntia Cantiget.
  
6. **Jeunes hors école de pétanque** Cyntia Cantiget, Présidente de la Commission ETD, pour répondre à la question du Pétanque Club Rochettois concernant le prix de la licence junior au prix de la licence senior alors qu'ils n'ont plus le droit de jouer les championnats seniors ? En 2020 sera institué un Championnat de France Junior : voilà qui explique le prix de la licence ! toujours en 2020 : il n'y aura plus de possibilité d'entente entre clubs pour monter des équipes CDC (comme nous l'avons fait cette année). Ce qui laisse évidemment sur le carreau les clubs qui n'ont qu'un ou deux jeunes. Nous préconisons donc pour ces jeunes de prendre leur licence dans un club possédant une école de pétanque : la Pétanque Motteraine et le Pétanque Club Rochettois pour le bassin chambérien ; la Pétanque Albertvilloise en Tarentaise ; la Pétanque Rémiilienne en Maurienne.
  
7. **Contrôle d'alcoolémie sur les Championnats de Savoie :** Frédéric Tramoy : seuls les membres élus pourront le faire après avoir suivi une formation spécifique avec le médecin de la Fédération. 1 délégué sera mandaté par le Président pour effectuer des contrôles de manière aléatoire sur les championnats dès cette année. 2019.
  
8. **Finalisation du calendrier CDC** par Léopold Bonnevie : les matchs du 22 septembre matin se joueront le 22 avril après-midi ; les matchs du 22 septembre après-midi se joueront le 21 septembre après midi.

Pour les lieux de rencontre des CDC :

#### **Réception des CDC-Féminines**

Lundi 22 avril : Pétanque Rémiilienne / St Rémy de Maurienne

Dimanche 30 juin : Pétanque de St Avre

**Samedi 21 septembre : Pétanque Motteraine / la Motte Servolex**

#### **Réception des CDC-Vétérans**

**Mardi 21 mai :**

Elite : Pétanque Grand Lac / les Viviers du Lac

1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> divisions : La Pétanque de la Ravoire

3<sup>ème</sup> division : la Pétanque Motteraine /la Motte Servolex

4<sup>ème</sup> division : la Pétanque des Echelles

5<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Savoyarde / Francin

**Mardi 18 juin :**

Elite + 1<sup>ère</sup> + 2<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> division : Pétanque Albertvilloise

3<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Ravoire

5<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Savoyarde / Francin

**Mardi 3 septembre :**

Elite + 5<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Savoyarde / Francin

2<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> division : Pétanque de St Avre

3<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Ravoire

**Réception des CDC-Open****Lundi 22 avril**

Elite : Pétanque des échelles

1<sup>ère</sup> + 2<sup>ème</sup> division : Pétanque de la Ravoire

3<sup>ème</sup> division : Pétanque Grand Lac /

4<sup>ème</sup> division : Pétanque de Chartreuse /

5<sup>ème</sup> + 6<sup>ème</sup> division : Pétanque Rémilienne / St Rémy de Maurienne

**Dimanche 30 juin :**

Elite + 1<sup>ère</sup> + 2<sup>ème</sup> + 3<sup>ème</sup> + 6<sup>ème</sup> division : Pétanque Albertvilloise

4<sup>ème</sup> + 5<sup>ème</sup> division : Pétanque du Télégraphe / St Michel de Maurienne

**Samedi 21 septembre :**

Elite + 1<sup>ère</sup> division : Pétanque de la Savoyarde / Francin

2<sup>ème</sup> + 6<sup>ème</sup> division : Association des Boulistes de Cuines / St Etienne de Cuines

3<sup>ème</sup> division : Pétanque des Echelles

9. **Formations** : mise en place d'une charte pour aider au paiement des formations avec engagements réciproques CD / bénévoles. Lecture du texte par Frédéric Tramoy. Quand une formation est payée par le CD, une contrepartie de service minimum sera attendue.

Didier Griot fait remarquer que le questionnaire « formations » envoyé avec l'ordre du jour de cette réunion, n'a pas beaucoup de réponses. Par exemple pour la formation Gestion Concours : 5 clubs ont répondu. Les demandes sont à faire au CD.

10. **Proposition de nouveau Règlement Intérieur** : possibilité pour les clubs de commander à la SAOS par l'intermédiaire du CD73.

11. **Décisions sur les tenues lors des différents championnats** : Le CD souhaite que la tenue sportive soit obligatoire (= Tenue homogène haut, bas sportif) à partir des championnats 2019. En CDC et coupes et mini bol d'or la tenue homogène (complète) sera obligatoire à partir de 2020. (Déjà obligatoire en CRC, CNC, ...)

→ Lecture des articles modifiés au Règlement Intérieur par Frédéric Tramoy

### **Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par le Président à la suite de la réunion des Présidents pour valider toutes les décisions prises ainsi que le nouveau Règlement Intérieur :**

La Charte est acceptée à l'unanimité : 52 voix.

Règlement intérieur :

Article 25 concernant la SAOS : l'Amicale Pétanque Mérandaise et la Pétanque Mauriennaise votent contre. 5 voix contre ; 47 pour. Modifications adoptées.

Article 26 concernant les tenues vestimentaires : l'Association des Boulistes de Cuines, la Pétanque Uginoise, la Pétanque de Chartreuse et la Pétanque Moûtérienne votent contre : 8 voix contre

La Boule du Château et l'Amicale Pétanque Mérandaise s'abstiennent : 4 abstentions

40 voix pour : Modifications adoptées

### **Questions diverses**

Information de Didier Griot : la rencontre Savoie /Isère aura lieu à Bourg St Maurice le 12 juin. Et le concours organisé par la Boule du Château est reporté au 19 juin.

Léo Bonnevie demande qu'en Coupe de France les clubs ne pas s'y prennent pas au dernier moment pour fixer les dates des rencontres.

Le Président de la Pétanque de l'Albanne : pourquoi M. Baton n'est-il pas présent ? Réponse : il est absent, nous n'en connaissons pas la raison

Président de la Pétanque Moûtérienne pose la question soulevée suite à l'annonce de l'augmentation future du coût des licences : combien le CD paye-t-il la licence à la FFPJP ? Réponse par Geneviève Rubel : le CD donne 15,25€ entre la Ligue et la FFPJP (FFPJP 10€ + 0,05€ protection

juridique et Ligue 5,20€) pour les licences seniors et 5,05 € (FFPJP 5€ + 0,05€ protection juridique) pour les licences jeunes.

Le Président de l'Amicale Pétanque Mérandaise demande à avoir le bilan financier du Comité avant l'AG afin de pouvoir étudier les documents et pouvoir participer pleinement à la discussion le moment venu. Didier Griot rappelle que tout est mis en ligne sur le site (sauf, effectivement, en 2018)

Le Président de la Pétanque de l'Albanne pose la question des indemnités et récompenses pour CRC ?

La Présidente de la Pétanque de Chartreuse demande à décaler à fin mars la date butoir de la première manche de Coupe de France ? Cela arrangerait d'autres clubs : accepté : la date est reculée au dimanche 31 mars.

Le Pétanque Club Rochettois demande pour la réservation des repas pour la Journée de la femme ? Réponse du Président Albertvillois qui nous confirme que nous devrions bientôt recevoir la proposition du club qui offre la possibilité de prendre le repas sur place pour 15€.

Carmel Di Martino nous informe que le mardi 2 avril à la Ravoire à 10 heures aura lieu une rencontre de Sport Adapté. Il demande des bénévoles pour aider à l'évènement.

Carmel Di Martino a reçu les cahiers des charges pour l'éventuelle organisation d'un Championnat d'Europe en 2021 et / ou Championnat du Monde en 2022 à la Halle Olympique ainsi que le cahier des charges pour l'organisation d'une semaine CNC jeunes et vétérans en 2020. Il en sera discuté au niveau du CD.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du CD invitent les Présidents à un vin d'honneur au Siège.